



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

**Membres en exercice : 42**

**Présents : 28**

**Votants : 37**

**Date convocation : 6 avril 2023**

**Date d'affichage : 6 avril 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le douze avril,**

**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h30, s'est réuni à Luzarches, en séance publique  
sous la présidence de Patrice Robin.**

**Etaient présents** : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (9) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jacques ALATI, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD donne pouvoir à Cyril DIARRA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

**Absents** : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie BONTEMPS

N°2023/022	<b>VOTE DU TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES DIX COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT SIGIDURS</b>
------------	--

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code Général des Impôts,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion, en date du 21 mars 2023,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 avril 2023,

*Vu* la présentation du budget communautaire par Claude KRIEQUER, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'administration générale, aux finances et au contrôle de gestion,

**Considérant** pour rappel que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre Sigidurs était de 7.29 % en 2022,

**Considérant** que le coût prévisionnel de la contribution SIGIDURS 2023 s'élève à 1 018 683€.

**Considérant** qu'il convient de voter le taux au regard du produit de T.E.O.M attendu estimé pour couvrir au minimum la cotisation au syndicat SIGIDURS, pour les dix communes du territoire communautaire (ex-CCPF).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** le taux de T.E.O.M à 7.02% pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin